



**Accompagnement de la démarche
"Bonus Energie des collèges"**

Rapport n° CP/2016/202

Service gestionnaire :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Résumé :

Le Conseil Général a approuvé en 2008 le principe de l'expérimentation du projet "Bonus Energie des collèges". Des collèges volontaires, agents techniques et usagers dont les élèves et les équipes pédagogiques, bénéficient de l'accompagnement technique et pédagogique de sensibilisation à la maîtrise d'énergie proposé par l'Association "Alter-Alsace Energies". Il est proposé qu'une convention financière soit conclue avec l'association qui propose d'accompagner les collèges.

Le Conseil Général a approuvé le 25 octobre 2010, le principe de la poursuite de l'engagement du Département dans le domaine de l'action éducative. Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges. L'article L216-1 du code de l'éducation prévoit que les Départements peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives complémentaires.

Lors de sa séance du 27 octobre 2008, le Conseil Général a approuvé le principe de l'expérimentation du projet « Bonus énergie des collèges ». La démarche a été initiée en 2008 dans 6 collèges. Depuis, plus de vingt collèges ont bénéficié d'un accompagnement par l'association Alter Alsace Energies dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, agents techniques, agents administratifs, élèves, équipes éducatives.

L'objectif principal de ce projet est de réduire les dépenses énergétiques et aussi de :

- prendre conscience des grands enjeux liés à l'énergie ;
- prendre conscience de l'impact de l'établissement sur l'environnement ;
- contribuer à faire changer les pratiques individuelles et collectives dans l'établissement;
- initier une démarche d'amélioration continue.

Sur l'année scolaire 2014/2015, 3 collèges ont été accompagnés par l'association (Benfeld, Rouget de Lisle à Schiltigheim, Truchtersheim). Pour l'année 2015/2016, il est proposé de poursuivre les actions lancées dans les collèges précités, d'accompagner deux nouveaux collèges (Esplanade et Wissembourg) ainsi que de développer l'accompagnement des collèges en restructuration ou en travaux de maintenance. L'objectif de ces projets est de créer du lien entre les travaux entrepris sur le bâti et les usagers afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie.

Pour accompagner cette démarche, le Département, par l'intermédiaire du Vaisseau a également adapté les éléments de l'atelier « Quartier 21 », qui est proposé aux collèges par l'association.

Il est proposé que le soutien technique et le travail pédagogique de sensibilisation de l'ensemble des usagers des collèges soient assurés par l'Association « Alter-Alsace Energies », qui a souhaité accompagner cette action et qui sollicite une subvention de 10 000 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Pour soutenir cette action, il est proposé de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2016.

Est jointe en annexe le projet de la convention financière à conclure entre le Département et l'association Alter-Alsace Energies pour la soutenir dans son action d'accompagnement dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	23 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une aide départementale de 10.000 € à l'association Alter-Alsace-Energies ;
- approuve les termes du projet de la convention financière annexé à la présente délibération, à intervenir entre le Département et l'association Alter-Alsace Energies ;
- autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,



Frédéric BIERRY